

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française modifiant l'arrêté de l'Exécutif du 9 février 1987 pris en exécution de l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés, modifié par les arrêtés de l'Exécutif du 16 novembre 1987 et du 24 février 1989**

**A.E. 13-11-1989**

**M.B. 20-01-1990**

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal n° 5 du 18 avril 1967 relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions;

Vu l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 9 février 1987, pris en exécution de l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967, créant un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés, modifié par les arrêtés de l'Exécutif du 16 novembre 1987 et du 24 février 1989;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1988 portant règlement de son fonctionnement, modifié par les arrêtés de l'Exécutif des 31 mars 1988 et 25 novembre 1988;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 17 janvier 1989 réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1<sup>er</sup>, modifié par la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980;

Vu l'urgence;

Considérant que le contrôle de l'utilisation des subventions doit pouvoir s'exercer notamment sur base de documents comptables normalisés et actualisés qu'il convient de définir sans tarder;

Sur proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Santé et vu la délibération de l'Exécutif du 13 novembre 1989,

Arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.**- L'article 46, § 1<sup>er</sup>, de l'arrêté de l'Exécutif du 9 février 1987 modifié par les arrêtés de l'Exécutif des 16 novembre 1987 et 24 février 1989 est remplacé par la disposition suivante :

«Article 46. § 1<sup>er</sup>. Les institutions ou l'entité dépendant d'un même pouvoir organisateur qui regroupe plusieurs institutions, dès qu'elles sont agréées en exécution du titre II du présent arrêté, tiennent une comptabilité conforme aux principes contenus dans la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels, des entreprises.

Le plan comptable, les comptes de résultats et le bilan doivent être conformes dans leur teneur, leur présentation et leur numérotation aux plan, comptes et bilan normalisés des institutions pour handicapés faisant l'objet de l'annexe VI.»

**Article 2.** - L'article 46, § 3, du même arrêté est remplacé par la disposition suivante :

«§ 3. L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Les comptes et bilan annuels de chaque institution sont transmis au Ministre au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice comptable, accompagnés, s'il échet, des rapports des réviseurs d'entreprises ou des commissaires aux comptes dûment mandatés.»

**Article 3.** - L'annexe VI du même arrêté est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

**Article 4.** - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à l'exercice comptable 1990.

Les comptes de résultats et bilans relatifs aux exercices antérieurs restent établis conformément au plan comptable en vigueur antérieurement.

Les immobilisations dont l'amortissement a pris cours avant l'exercice 1990 continuent à être amorties selon les règles qui leur étaient applicables avant l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le Ministre peut prendre toute mesure transitoire qui s'avérerait nécessaire pour l'exercice 1990.

Bruxelles, le 13 novembre 1989.

Par l'Exécutif :

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

François GUILLAUME

**Annexe remplaçant l'annexe VI de l'arrêté de l'Exécutif de la  
Communauté française du 9 février 1987 pris en exécution de  
l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins  
médico-socio-pédagogiques pour handicapés**

I. Plan comptable minimum normalisé des institutions pour handicapés

Classe I : Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

10 Dotations, apports et dons en capital.

12 Plus-values de réévaluation

13 Réserves.

14 Résultats reportés

15 Subsidés d'investissement.

150 Montants obtenus.

1500 Pouvoirs publics.

15000 État.

15001 Communautés.

15002 Régions.

15003 Provinces.

1502 Villes, Communes.

1503 Loterie Nationale.

1504 Autres.

159 Amortissement des subsidés d'investissement.

1590 Pouvoirs publics.

15900 État.

15901 Communautés.

15902. Régions.

15903 Provinces.

1592 Villes, Communes.

1593 Loterie Nationale.

1594 Autres.

16 Provisions pour risques et charges.

161 Provisions pour gros travaux d'entretien.

162 Provisions Pécules de vacances et de sortie.

164 Autres provisions.

17 Dettes à plus d'un an.

172 Dettes de location - financement et assimilées.

173 Etablissements de crédit.

174 Autres emprunts.

175 Dettes relatives aux achats de biens et services.

176 Avances récupérables et trop perçus récupérables par pouvoirs subsidants.

1760 Dettes certaines.

1763 Dettes estimées.

178 Cautionnements reçus en numéraire.

179 Autres dettes.

Classe II : Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an.

20 Frais d'établissement.

200 Frais de constitution, préexploitation, premier établissement.

2000 Frais portés à l'actif.

2009 Amortissements actés.

- 204 Frais de restructuration.
  - 2040 Frais portés à l'actif.
  - 2049 Amortissements actés.
- 21 Immobilisations incorporelles.
  - 210 Frais portés à l'actif.
  - 219 Amortissements actés.
- 22 Terrains et constructions.
  - 220 Terrains.
    - 2200 Frais portés à l'actif.
  - 221 Constructions.
    - 2210 Frais portés à l'actif.
    - 2219 Amortissements actés.
  - 222 Terrains bâtis.
    - 2220 Frais portés à l'actif.
    - 2229 Amortissements actée.
  - 223 Autres droits réels sur des immeubles. (Ex. dr. d'usufruit)
    - 2230 Frais portés à l'actif.
    - 2239 Amortissements actée.
  - 224 Grosses réparations et gros entretiens.
    - 2240 Frais portés à l'actif.
    - 2249 Amortissements actés.
  - 225 Transformation des immeubles.
    - 2250 Frais portés à l'actif.
    - 2259 Amortissements actée.
- 23 Installations, machines et outillages.
  - 230 Installations de sécurité.
    - 2300 Frais portés à l'actif.
    - 2309 Amortissements actée.
  - 231 Installations de cuisine.
    - 2310 Frais portés à l'actif.
    - 2319 Amortissements actée.
  - 232 Installations de buanderie.
    - 2320 Frais portés à l'actif.
    - 2329 Amortissements actés.
  - 233 Matériel éducatif.
    - 2330 Frais portés à l'actif.
    - 2339 Amortissements actés.
  - 234 Equipement médical et paramédical.
    - 2340 Frais portés à l'actif.
    - 2349 Amortissements actés.
  - 235 Equipement de bureau.
    - 2350 Frais portés à l'actif.
    - 2359 Amortissements actés.
  - 236 Equipement informatique.
    - 2360 Frais portés à l'actif.
    - 2369 Amortissements actés.
  - 237 Matériel et outillage d'entretien.
    - 2370 Frais portés à l'actif.
    - 2379 Amortissements actés.
  - 239 Divers.
    - 2390 Frais portés à l'actif.
    - 2399 Amortissements actés.
- 24 Mobilier et matériel roulant.
  - 240 Mobilier.
    - 2400 Frais portés à l'actif.



- 2409 Amortissements actes.
- 241 Matériel roulant.
  - 2410 Frais portés à l'actif.
  - 2419 Amortissements actes.
- 25 Immobilisations détenues en location - financement et droits similaires.
  - 250 Terrains et constructions.
    - 2500 Terrains.
      - 25000 Valeurs d'acquisition.
    - 2501 Constructions.
      - 25010 Valeurs d'acquisition.
      - 25019 Amortissements actes.
    - 2502 Terrains bâtis.
      - 25020 Valeurs d'acquisition.
      - 25029 Amortissements actés.
  - 251 Installations, machines et Outillages.
    - 2510 Installations de sécurité.
      - 25100 Frais portés à l'actif.
      - 25109 Amortissements actes.
    - 2511 Installations de cuisine.
      - 25110 Frais portés à l'actif.
      - 25119 Amortissements actes.
    - 2512 Installations de buanderie.
      - 25120 Frais portés à l'actif.
      - 25129 Amortissements actes.
    - 2513 Matériel éducatif.
      - 25130 Frais portés à l'actif.
      - 25139 Amortissements actes.
    - 2514 Equipement médical et paramédical.
      - 25140 Frais portés à l'actif.
      - 25149 Amortissements actes.
    - 2515 Equipement de bureau.
      - 25150 Frais portés à l'actif.
      - 25159 Amortissements actes.
    - 2516 Equipement informatique.
      - 25160 Frais portés à l'actif.
      - 25169 Amortissements actes.
    - 2517 Matériel et outillage d'entretien.
      - 25170 Frais portés à l'actif.
      - 25179 Amortissements actes.
    - 2519 Divers.
      - 25190 Frais portés à l'actif.
      - 25199 Amortissements actés.
  - 252 Mobilier et matériel roulant.
    - 2520 Mobilier.
      - 25200 Frais portés à l'actif.
      - 25209 Amortissements actés.
    - 2521 Matériel roulant.
      - 25210 Frais portés à l'actif.
      - 25219 Amortissements actés.
- 26 Immeubles et équipement de réserve.
  - 260 Frais portés à l'actif.
  - 269 Amortissements actés.
- 27 Constructions en cours et acomptes versés.
  - 270 Constructions en cours.



- 271 Acomptes versés.
- 28 Immobilisations financières.
  - 288 Cautionnements versés en numéraire.
- 29 Créances à plus d'un an.
  - 290 Créances pour prestations.
    - 2900 Créances certaines.
    - 2903 Créances estimées.
    - 2906 Acomptes versés.
    - 2907 Créances douteuses.
  - 291 Autres créances.

## Classe III : Stocks

- 30 Produits personnalisables.
  - 300 Alimentation.
  - 301 Textile et habillement.
  - 302 Médicaments.
    - 3021 Médicaments courants.
    - 3022 Spécialités pharmaceutiques.
  - 303 Matériel éducatif.
  - 304 Accessoires de toilette et de soins.
  - 305 Matériel jetable etposable.
  - 307 Autres biens.
- 31 Produits non personnalisables.
  - 310 Produits et matières d'entretien.
  - 311 Combustible.
  - 312 Fournitures de bureau.
  - 317 Autres biens.

## Classe IV : Créances et dettes a un an au plus.

- 40 Créances de fonctionnement.
  - 400 Créances de fonctionnement générales.
    - 4000 Créances sur Pouvoirs Subsidiants.
      - 40000 Fonds 81.
      - 40001 OPJ.
      - 40002 FNRSH.
      - 40003 INAMI.
      - 40004 Enseignement.
      - 40005 Pouvoir subsidiant étranger.
      - 40009 Autres.
    - 4001 Créances sur pouvoirs locaux et C.P.A.S.
    - 4002 Créances sur organismes assureurs.
    - 4003 Créances sur parents, tuteurs.
    - 4004 Créances sur allocations familiales.
    - 4005 Créances sur travailleurs.
    - 4006 Créances sur familles d'accueil.
    - 4007 Créances sur handicapés.
    - 4009 Autres créances de fonctionnement.
  - 403 Créances estimées sur pouvoirs subsidiants.
    - 4030 Fonds 81.
    - 4031 OPJ.
    - 4032 FNRSH.
    - 4033 INAMI.
    - 4034 Enseignement.
    - 4035 Pouvoir subsidiant étranger.
    - 4039 Autres créances estimées.



- 404 Autres créances sans titres dressés.
  - 4041 Créances sur pouvoirs locaux et C.P.A.S.
  - 4042 Créances sur organismes assureurs.
  - 4043 Créances sur parents, tuteurs.
  - 4044 Créances sur allocations familiales.
  - 4045 Créances sur travailleurs.
  - 4046 Créances sur familles d'accueil.
  - 4047 Créances sur handicapés.
  - 4049 Autres créances sans titres dressés.
- 406 Acomptes versés.
- 407 Créances douteuses.
- 409 Réductions de valeurs actées (-).
- 41 Autres créances.
  - 411 T.V.A. à récupérer.
  - 412 Impôts et précomptes à récupérer.
  - 415 Créances sur services auxiliaires (Ecole ou atelier protégé, au sein de la même A.S.B.L.).
  - 416 Créances diverses.
  - 417 Créances douteuses.
  - 418 Cautionnements versés en numéraire.
  - 419 Réduction de valeurs actées (-).
- 42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.
  - 422 Dettes de location - financement et assimilées.
  - 423 Etablissements de crédit.
  - 424 Autres emprunts.
  - 425 Dettes relatives aux achats de biens et services.
  - 426 Avances récupérables et trop perçus récupérables par les Pouvoirs Subsidiants.
  - 428 Cautionnements reçus en numéraire.
  - 429 Autres dettes.
- 43 Dettes financières.
  - 430 - 434 Etablissements de crédit.
  - 435 - 439 Autres emprunts.
- 44 Dettes courantes.
  - 440 Fournisseurs de produits.
  - 441 Prestataires de services.
  - 443 Dettes estimées sur pouvoirs subsidiants.
    - 4430 Fonds 81.
    - 4431 OPJ.
    - 4432 FNRSB.
    - 4433 INAMI.
    - 4434 Enseignement.
    - 4435 Pouvoir subsidiant étranger.
    - 4439 Autres.
  - 444 Autres dettes sans titres dressés.
    - 4441 Dettes aux pouvoirs locaux et C.P.A.S.
    - 4442 Dettes aux organismes assureurs.
    - 4443 Dettes aux parents, tuteurs.
    - 4444 Dettes aux allocations familiales.
    - 4445 Dettes aux travailleurs.
    - 4446 Dettes aux familles d'accueil.
    - 4447 Dettes aux handicapés.
    - 4449 Autres dettes de fonctionnement.
  - 445 Autres dettes sans titres dressés.
- 45 Dettes fiscales, salariales et sociales.



- 451 T.V.A. à payer.
- 452 Impôts et taxes à payer.
- 453 Précomptes retenus.
- 454 Office National de la Sécurité Sociale.
- 455 Rémunérations.
- 456 Provisions pour pécules de vacances.
- 459 Autres dettes sociales.
- 48 Autres dettes.
- 484 Dettes envers les services auxiliaires.
- 489 Autres.
- 49 Comptes de régularisation.
- 490 Charges à reporter.
- 491 Produits acquis.
- 492 Charges à imputer.
- 493 Produits à reporter.
- 499 Comptes d'attente.

Classe V : Placement de trésorerie et valeurs disponibles.

- 51 Actions et parts.
- 52 Titres à revenu fixe.
- 53 Dépôts à terme.
- 54 Valeurs échues à l'encaissement.
- 55 Etablissements de crédit.
  - 550 – 559 Comptes ouverts auprès des divers établissements à subdiviser en
    - .... 0 comptes courants.
    - .... 1 chèque émis et virements.
    - .... 9 réductions de valeurs actées (-).
- 56 Office des Chèques Postaux.
  - 560 Compte courant.
  - 561 Chèques émis et virements.
- 57 Caisses.
  - 570 – 577 Caisses - espèces.
  - 578 Timbres.
- 58 Transferts internes.

Classe VI : Charges.

- 61 Charges d'objet social.
  - 610 Loyers, charges locatives et redevances emphytéotiques.
  - 611 Entretien et réparations.
    - 6110 Nettoyage, produits et matériels d'entretien.
    - 6111 Réparations, gros entretien.
    - 6119 Variation des stocks.
      - 61190 Produits et matériels d'entretien.
  - 612 Energie.
    - 6120 Mazout.
    - 6121 Electricité.
    - 6122 Gaz.
    - 6123 Eau.
    - 6129 Variation des stocks.
      - 61290 Combustibles.
  - 613 Charges administratives.
    - 6130 Fournitures.
    - 6131 Téléphone, frais postaux.
    - 6132 Abonnements, cotisations, documentation.





- 6133 Publicité.
- 6134 Honoraires non médicaux.
- 6135 Assurances diverses.
- 6139 Variation des stocks.
  - 61390 Fournitures de bureau.
- 614 Charges personnalisables.
  - 6140 Alimentation.
  - 6141 Textile et habillement.
  - 6142 Biens de consommation pharmaceutiques.
    - 61420 Remèdes et médicaments courants.
    - 61421 Spécialités pharmaceutiques.
  - 6143 Activités éducatives.
    - 61430 Loisirs.
    - 61431 Activités de vacances.
    - 61432 Activités informatives.
    - 61433 Activités informatiques.
    - 61434 Activités thérapeutiques.
    - 61435 Activités d'expression.
    - 61437 Autres activités.
  - 6144 Accessoires de toilette et de soins.
  - 6145 Matériel jetable etposable.
  - 6146 Buanderie.
  - 6147 Autres charges personnalisables.
  - 6149 Variation des stocks.
    - 61490 Alimentation.
    - 61491 Textile et habillement.
    - 61492 Biens de consommation pharmaceutiques.
    - 61493 Matériel éducatif.
    - 61494 Accessoires de toilette et soins.
    - 61495 Matériel jetable etposable.
- 615 Frais de déplacement.
  - 6150 Frais de déplacement de service.
  - 6151 Service extérieur de ramassage collectif.
- 616 Frais de représentation.
- 617 Autres services extérieurs.
  - 6170 Direction et administration.
  - 6171 Educateur - Chef de Groupe.
  - 6172 Ouvrier.
  - 6173 Social.
  - 6174 Educateur cat. I.
  - 6175 Educateur cat. II.
  - 6176 Paramédical, psychologue et spécial.
  - 6177 Médical.
  - 6178 Chauffeur S.I. ou C.J.
  - 6179 Divers.
- 618 Formation du personnel et supervision d'équipes.
- 619 Autres services et biens.
- 62 Rémunérations et charges sociales.
  - 620 Rémunérations.
    - 6200 Brut annuel.
    - 6201 Allocation annuelle spéciale.
    - 6202 Suppléments pour prestations dominicales.
    - 6203 Heures supplémentaires.
    - 6204 Primes de fin d'année.
    - 6205 Indemnités de rupture.



- 6206 Indemnités pour les prestations irrégulières de nuit.
- 6209 Divers.
- 621 Cotisations patronales légales d'assurances sociales.
- 622 Primes patronales pour assurances extra-légales.
- 623 Autres frais de personnel.
  - 6230 Assurance - loi.
  - 6231 Médecine du travail.
  - 6232 Intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux.
  - 6233 Vêtements du travail.
  - 6234 Rémunérations garanties non soumises à l'O.N.S.S.
  - 6235 Indemnité journalière de vacances.
  - 6236 Pécules de vacances et de sortie (payés durant l'exercice).
  - 6239 Divers.
- 624 Pensions de retraite et de survie.
- 625 Interventions de l'employeur dans les frais de personnel mis à disposition par les pouvoirs publics
  - 6250 T.C.T.
  - 6251 C.S.T.
  - 6252 C.M.T./contractuel subventionné.
  - 6253 F.B.I.E.
  - 6254 Autres.
- 628 Pécules de vacances et de sortie.
  - 6280 Dotation à la provision.
  - 6281 Utilisation de la provision.

NB (1) Les comptes 6200 à 6209, 621, 622, 6230 à 6239, 628 doivent être subdivisés, selon les nécessités, comme suit :

- ... 0 Direction et Administration.
- ... 1 Educateur - Chef de Groupe.
- ... 2 Ouvrier.
- ... 3 Social.
- ... 4 Educateur cat. I.
- ... 5 Educateur cat. II.
- ... 6 Paramédical, psychologue et spécial.
- ... 7 Médical.
- ... 8 Chauffeurs. I. ou C.J.
- ... 9 Divers.

(2) Le cas échéant, le compte 621 peut encore être ventilé dans chaque sous-compte en «personnel déclaré comme manuel» et «personnel déclaré comme intellectuel».

63 Amortissements réductions de valeur et provisions pour risques et charges.

630 Amortissements et réductions de valeur.

6300 Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement.

6301 Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles.

6302 Amortissements et réductions de valeur sur constructions et terrains bâtis.

63020 Constructions.

63021 Terrains bâtis.

63022 Autres droits réels sur immeubles.

63023 Grosses réparations et gros entretiens.

63024 Transformation des immeubles.



- 6303 Amortissements et réductions de valeur sur machines et outillages.
- 63030 Installations de sécurité.
  - 63031 Installations de cuisine.
  - 63032 Installations de buanderie.
  - 63033 Matériel éducatif.
  - 63034 Equipement médical et paramédical.
  - 63035 Equipement de bureau.
  - 63036 Equipement informatique.
  - 63037 Matériel et outillage d'entretien.
  - 63039 Divers.
- 6304 Amortissements et réductions de valeur sur mobilier et matériel roulant.
- 63040 Mobilier.
  - 63041 Matériel roulant.
- 6305 Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations détenues en location-financement et droits similaires.
- 63050 Constructions et terrains bâtis.
    - 630500 Constructions.
    - 630501 Terrains bâtis.
  - 63051 installations, machines et outillages.
    - 630510 Installations de sécurité.
    - 630511 Installations de cuisine.
    - 630512 Installations de buanderie.
    - 630513 Equipement éducatif.
    - 630514 Equipement médical et paramédical.
    - 630515 Equipement de bureau.
    - 630516 Equipement informatique.
    - 630517 Matériel et outillage d'entretien.
    - 630519 Divers.
  - 63052 Mobilier et matériel roulant.
    - 630521 Mobilier.
    - 630522 Matériel roulant.
- 631 Réductions de valeur sur stocks.
- 6310 Dotations.
  - 6311 Reprises (-).
- 633 Réductions de valeur sur créances à plus d'un an.
- 6330 Dotations.
  - 6331 Reprises (-).
- 634 Réductions de valeur sur créances à un an au plus.
- 6340 Dotations.
  - 6341 Reprises (-).
- Provisions pour pensions légales et extra-légales et obligations similaires.
- 6350 Dotations.
  - 6351 Utilisations et reprises (-).
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens.
- 6360 Dotations.
  - 6361 Utilisations et reprises (-).
- 637 Provisions pour autres charges.
- 6370 Dotations.
  - 6371 Utilisations et reprises (-).
- 64 Autres charges d'exploitation.
- 640 Impôts et taxes.
  - 642 Moins-values sur la réalisation des créances.

- 648 Charges diverses.
- 649 Charges de fonctionnement portées à l'actif au titre de charges de restructuration.
- 65 Charges financières.
  - 650 Charges des emprunts d'investissement.
  - 656 Intérêts sur crédit à court terme.
  - 659 Charges financières diverses.
- 66 Charges exceptionnelles.
  - 660 Charges exceptionnelles.
  - 661 A restituer aux pouvoirs subsidants (exercice en cours).
  - 669 A restituer aux pouvoirs subsidants (exercices années antérieures).
- 69 Affectations et prélèvements.
  - 690 Perte reportée de l'Exercice précédent.
  - 691 Dotation à la réserve.
  - 693 Bénéfice à reporter.
  - 695 Administrateur ou gérant.

#### Classe VII : Produits

- 70 Produits de fonctionnement.
  - 700 En provenance des pouvoirs subsistants.
    - 7000 Fonds 81.
      - 70000 Subvention forfaitaire annuelle.
      - 70001 Prises en charge supplémentaires et/ou complémentaires.
      - 70002 Subvention forfaitaire journalière.
      - 70003 Parts contributives (-).
      - 70004 Frais spéciaux.
      - 70005 Frais de ramassage collectif.
    - 7001 OPJ.
    - 7002 FNRSB.
    - 7003 INAMI.
    - 7004 Enseignement.
    - 7005 Pouvoir subsidant étranger.
    - 7009 Autres.
  - 701 En provenance des pouvoirs locaux et C.P.A.S.
  - 702 En provenance d'organismes assureurs.
  - 703 En provenance de parents, tuteurs.
  - 704 Allocations familiales.
  - 705 En provenance de travailleurs.
  - 707 En provenance des handicapés.
  - 709 Produits de fonctionnement d'une autre provenance.
- 72 Production immobilisée.
- 73 Dons et sponsorisation.
  - 730 Dons.
  - 731 Sponsorisation.
- 74 Autres produits de fonctionnement.
  - 743 Récupérations de frais, dommages-intérêts, assurances.
    - 7430 Congé Education.
    - 7431 Accident de travail.
    - 7439 Autres.
  - 749 Produits de fonctionnement divers.
- 75 Produits financiers.
  - 750 Produits des immobilisations financières.
  - 751 Produits des actifs circulants.



- 752 Plus-values sur réalisations d'actifs circulants.
- 753 Subsidés en capital et intérêts.
- 759 Produits financiers divers.
- 76 Produits exceptionnels.
  - 760 Produits exceptionnels.
  - 761 A recevoir des pouvoirs subsidants (exercice en cours).
  - 769 A recevoir des pouvoirs subsidants (exercices années antérieures).
- 79 Affectations et prélèvements.
  - 790 Bénéfice reporté de l'exercice antérieur.
  - 791 Prélèvement sur le capital.
  - 792 Prélèvement sur les réserves.
  - 793 Perte à reporter.
  - 794 Intervention de tiers en vue de l'apurement des pertes.

Note: Doivent être ventilés par section, les comptes portant les numéros 600 à 624 inclus, 628, 630, 66, 700 à 709 inclus, 76.

La ventilation a trait aux sections citées ci-après, auxquelles sont attribuées les codes suivants :

- 00 Semi-internat réservé à non-scolarisables.
- 01 Internat.
- 02 Semi-internat.
- 03 Home pour travailleurs.
- 04 Home de court séjour.
- 05 Placement familial.
- 06 Centre de jour.
- 07 Centre d'observation.
- 08 Home pour non travailleurs.
- 09 Home de nursing.
- 10 Ramassage collectif Semi-internat.
- 11 Ramassage collectif Centre de jour.
- 12 Autres sections non agréées par le Fonds 81.

## II. Bilan annuel

NOM DE L'INSTITUTION : ..... ANNEE : .....

### ACTIF

### PASSIF

2. <u>Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an.</u>	.....	1. <u>Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an.</u>	.....
20 frais d'établissement .....	.....	10 dotations, apports et dons en capital .....	.....
21 immobilisations incorporelles .	.....	12 plus-values de réévaluation...	.....
22 terrains et constructions .....	.....	13 réserves.....	.....
23 installations, machines et outillages .....	.....	14 résultats reportés .....	.....
24 mobilier et matériel roulant....	.....	15 subsidés d'investissement .....	.....
25 location-financement .....	.....	16 provisions.....	.....
28 immeubles et équipement de réserve .....	.....	17 dettes à plus d'un an.....	.....
27 constructions en cours et acomptes versés .....	.....		



28 immobilisations financières .....	.....		
29 créances à plus d'un an .....	.....		
3. <u>Stocks.</u> .....	.....	4. <u>Dettes à un an au plus.</u> .....	.....
30 produits personnalisables .....	.....	42 dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	.....
31 produits non personnalisables .....	.....	43 dettes financières .....	.....
4. <u>Créances à un an au plus.</u> .....	.....	44 dettes courantes .....	.....
40 créances de fonctionnement....	.....	45 dettes fiscales, salariales et sociales.....	.....
41 autres créances .....	.....	453 précomptes retenus.....	.....
5. <u>Placements de trésorerie et valeurs disponibles.</u> .....	.....	454 O.N.S.S. ....	.....
51 à 53 placements .....	.....	455 rémunérations.....	.....
54 valeurs échues.....	.....	451 + 452 + 456 + 459 autres dettes fiscales, salariales et sociales.	.....
55 banques .....	.....	48 autres dettes.....	.....
56 C.C.P.....	.....	49 régularisation et attente .....	.....
57 caisses.....	.....		
58 transferts.....	.....		
<b>TOTAL ACTIF</b>	.....	<b>TOTAL PASSIF</b>	.....

### III. Comptes de résultats

	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précédent (en francs)
I. Produits.....	70/74	.....	.....
A. Produits de fonctionnement .....	70	.....	.....
1. Pouvoirs subsidants .....	700	.....	.....
Fonds 81.....	7000	.....	.....
O.P.J.....	7001	.....	.....
F.N.R.S.H.....	7002	.....	.....
I.N.A.M.I. ....	7003	.....	.....
Enseignement .....	7004	.....	.....
Pouvoir subsidant étranger .....	7005	.....	.....
2. Pouvoirs locaux et C.P.A.S.....	701	.....	.....
3. Organismes assureurs.....	702	.....	.....
4. Parents, tuteurs.....	703	.....	.....
5. Allocations familiales .....	704	.....	.....
6. Travailleurs .....	705	.....	.....
7. Handicapés.....	707	.....	.....
8. Autre provenance .....	709	.....	.....
.....		.....	.....
B. Production immobilisée .....	72	.....	.....
C. Dons et sponsorship.....	73	.....	.....
D. Autres produits .....	74	.....	.....
1. Récupération de frais, .....	743	.....	.....
Congé - éducation .....	7430	.....	.....
Accident de travail.....	7431	.....	.....
Autres.....	7439	.....	.....



2. Divers .....	749	.....	.....
II. Charges.....	61/64	.....	.....
A. Charges d'objet social.....	61	.....	.....
1. Loyers, charges locatives et redevances emphytéotiques .....	610	.....	.....
2. Entretien et réparations .....	611	.....	.....
Nettoyage, produits et matériels d'entretien .....	6110	.....	.....
Réparations, gros entretien .....	6111	.....	.....
Variation des stocks .....	6119	.....	.....
3. Energie .....	612	.....	.....
Mazout .....	6120	.....	.....
Electricité.....	6121	.....	.....
Gaz .....	6122	.....	.....
Eau .....	6123	.....	.....
Variation des stocks .....	6129	.....	.....
4. Charges administratives.....	613	.....	.....
Fournitures.....	6130	.....	.....
Téléphone, frais postaux.....	6131	.....	.....
Abonnements, cotisations, documentation .....	6132	.....	.....
Publicité .....	6133	.....	.....
Honoraires non-médicaux .....	6134	.....	.....
Assurances diverses .....	6135	.....	.....
Variation des stocks .....	6139	.....	.....
5. Charges personnalisables .....	614	.....	.....
Alimentation.....	6140	.....	.....
Textile et habillement.....	6141	.....	.....
Biens de consommation pharmaceutiques .....	6142	.....	.....
Activités éducatives.....	6143	.....	.....
Accessoires de toilette et de soins .....	6144	.....	.....
Matériel jetable et disposable.....	6145	.....	.....
Buanderie.....	6146	.....	.....
Autres charges personnalisables.....	6147	.....	.....
Variation des stocks .....	6149	.....	.....
6. Frais de déplacement .....	615	.....	.....
a) de service .....	6150	.....	.....
b) ramassage collectif.....	6151	.....	.....
7. Frais de représentation.....	616	.....	.....
8. Autres services extérieurs .....	617	.....	.....
a) direction et administration.....	6170	.....	.....
b) éducateur chef de groupe.....	6171	.....	.....
c) ouvrier .....	6172	.....	.....
d) social .....	6173	.....	.....
e) éducateur cat. I.....	6174	.....	.....
f) éducateur cat. II.....	6175	.....	.....
g) paramédical, psychologue et spécial ..	6176	.....	.....
h) médical.....	6177	.....	.....
i) chauffeur SI ou CJ .....	6178	.....	.....
j) divers.....	6179	.....	.....
9. Formation du personnel.....	618	.....	.....
10. Autres services et biens .....	619	.....	.....
B. Rémunérations et charges sociales	62	.....	.....
1. Rémunérations .....	620	.....	.....



Brut annuel.....	6200	.....	.....
Allocation annuelle spéciale .....	6201	.....	.....
Suppléments prestations dominicales ...	6202	.....	.....
Heures supplémentaires .....	6203	.....	.....
Primes de fin d'année.....	6204	.....	.....
Indemnités de rupture .....	6205	.....	.....
Rémunération pour les prestations irrégulières de nuit.....	6206	.....	.....
Divers .....	6209	.....	.....
2. Cotisations patronales légales.....	621	.....	.....
3. Primes patronales pour assurances extra-légales.....	622	.....	.....
4. Autres frais de personnel.....	623	.....	.....
Assurance-loi .....	6230	.....	.....
Médecine du travail.....	6231	.....	.....
Intervention dans abonnements sociaux	6232	.....	.....
Vêtements de travail.....	6233	.....	.....
Rémunérations garanties non soumises à l'O.N.S.S.....	6234	.....	.....
Indemnité journalière de vacances .....	6235	.....	.....
Pécules de vacances et de sortie(payés) .	6236	.....	.....
Divers .....	6239	.....	.....
5. Pensions de retraite et de survie .....	624	.....	.....
6. Interventions dans les frais de personnel mis à disposition par les pouvoirs publics .....	626	.....	.....
T.C.T.....	6250	.....	.....
C.S.T.....	6251	.....	.....
C.M.T./Contractuel subventionné .....	6252	.....	.....
F.B.I.E.....	6253	.....	.....
Autres.....	6254	.....	.....
7. Pécules de vacances et de sortie .....	628	.....	.....
Dotation à la provision.....	6280	.....	.....
Utilisation de la provision.....	6281	.....	.....
C Amortissements, réductions de valeur, provisions pour risques et charges .....	63	.....	.....
1. Amortissements et réductions de valeur	630	.....	.....
Sur frais d'établissement .....	6300	.....	.....
Sur immobilisations incorporelles .....	6301	.....	.....
Sur constructions et terrains bâtis .....	6302	.....	.....
Sur machines et outillages.....	6303	.....	.....
Sur mobilier et matériel roulant .....	6304	.....	.....
Sur immobilisations détenues en location - financement et droits similaires .....	6305	.....	.....
2. Réductions de valeur sur stocks .....	631	.....	.....
3. Réductions de valeur sur créances à plus d'un an.....	633	.....	.....
4. Réductions de valeur sur créances a un an au plus	634	.....	.....
5. Provisions pour pensions légales et extra-légales et obligations similaires ...	635	.....	.....
6. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens .....	636	.....	.....
7. Provisions pour autres charges .....	637	.....	.....



D. Autres-charges	64	.....	.....
Impôts et taxes.....	640	.....	.....
Moins values sur la réalisation des créances...	642	.....	.....
Charges diverses.....	648	.....	.....
Charges de fonctionnement portées à l'actif au titre de charges de restructuration .....	649	.....	.....
III. Bénéfice d'exploitation (+)		.....	.....
Perte d'exploitation (-).....		.....	.....
IV. Produits financiers	75	.....	.....
1. Produits d'immobilisations financières.....	750	.....	.....
2. Produits d'actifs circulants .....	751	.....	.....
3. Plus values sur réalisation d'actifs circulants.....	752	.....	.....
4. Subsidés en capital et intérêts.....	753	.....	.....
5. Produits financiers divers .....	759	.....	.....
V Charges financières	65	.....	.....
1. Charges des emprunts d'investissement.....	650	.....	.....
2. Intérêts sur crédit à court terme .....	656	.....	.....
3. Charges financières diverses .....	659	.....	.....
VI. Bénéfice courant (+)		.....	.....
Perte courante (-).....		.....	.....
VII. Produits exceptionnels	76	.....	.....
VIII. Charges exceptionnelles	66	.....	.....
IX. Bénéfice de l'exercice (+)		.....	.....
Perte de l'exercice (-)		.....	.....
<u>Affectations et prélèvements</u>			
A. Bénéfice à affecter		.....	.....
Perte à affecter (-).....		.....	.....
1. Bénéfice de l'exercice à affecter .....		.....	.....
Perte de l'exercice à affecter (-).....		.....	.....
2. Bénéfice reporté de l'exercice .....	790	.....	.....
Perte reportée de l'exercice (-) .....	690	.....	.....
B. Prélèvements sur les capitaux		.....	.....
1. Sur dotations, apports et dons en capital ....	791	.....	.....
2. Sur réserves .....	792	.....	.....
C. Dotations aux réserves (-)	691	.....	.....
D. Résultat à reporter		.....	.....
1. Bénéfice à reporter (-).....	693	.....	.....
2. Perte à reporter .....	793	.....	.....
E. Intervention de tiers dans la perte	794	.....	.....

Vu pour être annexé à l'arrêté de l'Exécutif du 13 novembre 1989.



Par l'Exécutif :  
Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,  
F. GUILLAUME

